



**Schéma
Régional d'
Aménagement, de
Développement
Durable et d'
Égalité des
Territoires**

2024*



*** Version consolidée suite à la modification n°1 adoptée les 14, 15 et 16 février 2024, rendue exécutoire par arrêté du préfet de la Région Bretagne en date du 17 avril 2024**

Crédits photos : Copyright-Phovoir

SRADDET Bretagne

Penser ensemble notre avenir pour ne pas le subir.

Le 21ème siècle, qui a sans doute commencé le 11 septembre 2001 a donc déjà 18 ans ; et nous savons désormais, confortés en cela par l'expérience de la pandémie de la COVID, que la vie sur la planète, comme les civilisations, est mortelle. Le Monde bouge comme jamais il ne l'a fait ; son climat se dérègle à une vitesse inédite ; sa biodiversité est menacée ; l'Europe est soumise à des bouleversements existentiels ; la France cherche à entrer dans la modernité sans renoncer à ce qu'elle est... et la Bretagne sait qu'elle est à la croisée des chemins, après plusieurs décennies d'un développement exemplaire.

Face à ces bouleversements que nous savons inéluctables, mais qui ouvrent les perspectives d'un monde largement inconnu, le moment était ainsi venu d'engager le débat sur notre avenir, sur la manière dont nous voulons dessiner la Bretagne de demain, dont nous voulons la construire ensemble, dès à présent, une Bretagne à vivre pour ses habitants, une Bretagne attractive pour ceux qui ne la connaissent pas, une Bretagne active et créative, une Bretagne singulière, mais inscrite dans une géographie et des réseaux nationaux, européens et mondiaux.

Il ne s'agit pas de planifier l'avenir, ce que l'accélération du temps rend de plus en plus vain, mais de l'éclairer, de le comprendre, d'en favoriser la connaissance et de prévenir ou anticiper au mieux les conséquences et opportunités des mutations en cours.

Table des matières

I.	Qu'est qu'un sraddet ?	14
I-1.	Un document intégrateur et transversal.	14
I-2.	Un document opposable, inscrit dans la hiérarchie des normes	15
II.	L'ambition et la méthode Bretonne : la Breizh COP	16
III.	Grandes étapes de la démarche	17
IV.	Une gouvernance ouverte.....	17
V.	Une concertation approfondie.....	17
V-1.	Avec les acteurs publics, notamment les collectivités	18
V-2.	Avec les conférences régionales thématiques.....	19
V-3.	Avec la société civile organisée.	19
V-4.	Avec les acteurs associatifs.....	19
V-5.	Avec le grand public :	20
V-6.	La semaine de la Breizh COP	21
VI.	Présentation des grands éléments du document : rapport, fascicule, annexes.....	21
VII.	Articulation avec les autres schémas et documents de programmation et complément des engagements et mesures d'accompagnement.	23
VII-1.	L'articulation avec les autres schémas et plans stratégiques.....	23
VII-1-a.	<i>Articulation du SRADDET avec le SRDEII et le CPRDFOP.....</i>	23
VII-1-b.	<i>L'articulation avec le pacte d'accessibilité et le contrat d'action publique</i>	23
VII-2.	Articulation du SRADDET avec les autres formes de l'action publique	24
VII-2-a.	<i>La déclinaison future dans les documents de programmation contractuels : CPER et fonds européens.</i>	24
VII-2-b.	<i>Le complément apporté au SRADDET par les engagements</i>	24
VII-2-c.	<i>Le complément apporté au SRADDET par les mesures d'accompagnement que sont les 6 chantiers prioritaires du Conseil régional pour la Breizh COP.....</i>	24
VIII.	Plus qu'un schéma, une démarche durable.....	25
VIII-1.	Des outils de gouvernance	25
VIII-1-a.	<i>Le rôle central de la CTAP</i>	26
VIII-1-b.	<i>Le rôle des conférences régionales thématiques.....</i>	26
VIII-1-c.	<i>Des temps réguliers de suivi régional.....</i>	26
VIII-1-d.	<i>Des temps de suivi territorialisé.....</i>	26
VIII-1-e.	<i>Un Groupement régional d'expertise sur le climat.....</i>	26
VIII-1-f.	<i>La conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG).....</i>	26
VIII-2.	Des outils de suivi, d'observation et d'évaluation de l'action publique	27
DIAGNOSTIC	30	
1er enjeu	Répondre aux défis globaux que sont le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources et la destruction de la biodiversité	30
2ème enjeu	Favoriser un développement économique et social dynamique, permettre le développement de l'emploi, assurer la compétitivité économique, la croissance démographique, conforter notre attractivité, tout en réduisant les tendances actuelles de surconsommation des ressources et de déséquilibres territoriaux.....	31
3ème enjeu	Favoriser la cohésion sociale et territoriale alors que sont à l'œuvre les tendances à un renforcement de l'individualisme et à la concentration des activités qui alimentent les fractures territoriales et sociales et fragilisent le modèle d'équilibre breton.....	31
4ème enjeu	Réinventer nos modes de faire et nos organisations pour assurer une réelle mobilisation collective à l'heure de la fragilisation de l'action publique et de l'émergence de nouveaux acteurs.....	31

Dynamiques démographiques et de développement.....	32
1 – L'évolution démographique de la Bretagne.....	32
2 – L'emploi en Bretagne.....	33
3 – Composition sociale.....	34
4 – La Bretagne à l'international.....	35
Dynamiques d'aménagement.....	36
1 – Grands Equilibres.....	36
2 – Logement.....	37
3 – Services.....	38
4 – Mobilités.....	39
Dynamiques environnementales.....	41
1 – Contexte géographique.....	41
2 – Paysage et patrimoine.....	42
3 – Milieu naturel et biodiversité.....	42
4 – Ressources en eau.....	44
5 – Agriculture et sylviculture.....	45
6 – Sites et sols pollués.....	46
7 – Risques naturels et technologiques.....	47
8 – Déchets.....	48
9 – Energie, Air et Gaz à effet de serre (GES).....	49
ORIENTATIONS.....	54
I. Le manifeste d'une Bretagne engagée.....	54
I-1. Les forces de la Bretagne.....	54
I-2. Faire face à d'immenses défis.....	54
I-2-a. Le défi climatique et environnemental.....	54
I-2-b. Le défi des déséquilibres territoriaux.....	55
I-2-c. Le défi de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique.....	55
I-3. Une Bretagne qui prend ses responsabilités : la volonté d'engager une « rupture négociée ».....	55
II. Un projet partagé : « la Bretagne, un monde à vivre ».....	56
II-1. Une ambition collective qui repose d'abord sur des valeurs partagées.....	56
II-1-a. Les valeurs de la BreizhCop :.....	56
II-1-b. Les principes d'action :.....	56
II-2. Un projet de développement durable construit autour des 38 objectifs de la Breizh COP, dès aujourd'hui et à horizon 2040.....	57
II-2-a. Une Bretagne raccordée et ouverte au monde.....	57
II-2-b. Une Bretagne plus performante par l'accélération des transitions.....	58
II-2-c. Une Bretagne des proximités.....	59
II-2-d. Une Bretagne de la sobriété.....	60
II-2-e. Une Bretagne unie et solidaire.....	61
III. Plus qu'un schéma, une démarche durable.....	63
III-1. Des outils de gouvernance.....	63
III-1-a. Le rôle central de la CTAP.....	63
III-1-b. Le rôle des conférences régionales thématiques.....	63
III-1-c. Des temps réguliers de suivi régional.....	64
III-1-d. Des temps de suivi territorialisés.....	64
III-1-e. Un Groupement régional d'expertise sur le climat.....	64
III-2. Des outils de suivi, d'observation et d'évaluation de l'action publique.....	64
III-2-a. Organisation du suivi.....	64
III-2-b. Méthodologie.....	65
III-2-c. Les méta-indicateurs possibles.....	66
OBJECTIFS 71	
1 - RACCORDER ET CONNECTER LA BRETAGNE AU MONDE.....	72
Objectif 1. Amplifier le rayonnement de la Bretagne.....	72
1.1 Partager une stratégie bretonne d'attractivité.....	72
1.2 Placer la culture au cœur du projet de développement de la Bretagne.....	73
Objectif 2. Développer des alliances territoriales et assurer la place européenne et internationale de la Bretagne.....	74
2.1 Développer des alliances avec les régions limitrophes et plus éloignées en fonction d'enjeux stratégiques.....	74

2.2	<i>Dans le contexte du Brexit, faire des solidarités des régions celtiques un atout de développement.</i>	75
2.3	<i>Renforcer la présence et la visibilité de la Bretagne en Europe.</i>	75
Objectif 3.	Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde.	76
3.1	<i>Répondre aux besoins de mobilité entre la Bretagne et le reste de la France, en développant les services ferroviaires et routiers les plus adaptés.</i>	76
3.2	<i>Dynamiser et décarboner les aéroports pour répondre aux besoins de mobilité entre la Bretagne et le reste du monde</i>	77
Objectif 4.	Faire d'une logistique performante le vecteur d'un développement durable.	80
4.1	<i>Atteindre un développement significatif du transport maritime conteneurisé au départ/arrivée de Bretagne.</i>	82
4.2	<i>Atteindre un développement logistique de 3 lignes de transport combiné rail-route au départ/arrivée de Bretagne.</i>	82
4.3	<i>Développer de nouvelles chaînes logistiques maritimes innovantes et vertueuses.</i>	82
Objectif 5.	Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne	83
5.1	<i>Réaliser le projet « Bretagne Très Haut Débit » dans les meilleurs délais</i>	84
5.2	<i>Réussir le défi de l'inclusion numérique</i>	85
5.3	<i>Développer la filière digitale et accompagner la transition numérique des acteurs économiques</i>	86
5.4	<i>Promouvoir un numérique responsable</i>	86
5.5	<i>Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration.</i>	87
2 - ACCELERER NOTRE PERFORMANCE ECONOMIQUE PAR LES TRANSITIONS		89
Objectif 6.	Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions	89
6.1	<i>Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec les branches professionnelles et les territoires pour anticiper les besoins en compétences liés aux transitions environnementales et numériques.</i>	89
6.2	<i>Développer des parcours vers les « nouveaux » emplois induits par les transitions numériques et écologiques.</i>	90
Objectif 7.	Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions	91
Objectif 8.	Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale	92
8.1	<i>Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines.</i>	93
8.2	<i>Assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et le libre accès de tous à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.</i>	93
8.3	<i>Consolider et développer l'économie industrialo-portuaire, par l'orientation résolue des grands ports bretons comme plateformes au service des filières</i>	94
Objectif 9.	Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines	95
9.1	<i>Accélérer le développement des domaines liés au numérique, comme réponse aux enjeux de transformation. (Smart Grids, mobilités intelligentes, y compris logistique, usine du futur)</i>	95
9.2	<i>Faire de la Bretagne un territoire de la confiance numérique en Europe en s'appuyant sur la cyber sécurité</i>	96
9.3	<i>Positionner la Bretagne comme région leader sur le marché des énergies marines renouvelables (EMR)</i>	96
9.4	<i>Accélérer l'effort breton pour la filière de rénovation énergétiquement performante des bâtiments.</i>	97
9.5	<i>Faire émerger une filière hydrogène renouvelable bretonne.</i>	97
Objectif 10.	Accélérer la transformation du tourisme breton pour un tourisme durable	98
10.1	<i>Assurer la performance du tourisme par l'émergence d'un nouveau partenariat public / privé.</i>	99
10.2	<i>Faire de l'identité bretonne un vecteur de différenciation et d'appropriation.</i>	99
Objectif 11.	Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger »	100
11.1	<i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en Bretagne à horizon 2040</i>	101
11.2	<i>Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols.</i>	101
11.3	<i>Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire.</i>	101
Objectif 12.	Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises	102
12.1	<i>Accélérer le déploiement du télétravail (10% de travailleur-euse-s en télétravail), des plans de déplacement en entreprises, de l'achat responsable en encourageant les démarches RSE.</i>	103
12.2	<i>Accélérer l'intégration des enjeux du développement durable et de la transition numérique dans les entreprises, notamment les plus petites.</i>	103
12.3	<i>Accroître la qualité de vie au travail, usine du futur, lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS).</i>	103
Objectif 13.	Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques	104
13.1	<i>Accélérer le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.</i>	104
13.2	<i>Faire des îles des territoires en pointe de la gestion des ressources et des espaces naturels (économie circulaire, énergie, biodiversité...)</i>	105
13.3	<i>Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires.</i>	105

13.4	<i>Consolider et développer les filières bretonnes de valorisation et de transformation des déchets en ressource, en respectant la hiérarchie des modes de traitement.....</i>	106
13.5	<i>Développer et valoriser le potentiel des solutions inspirées de la Nature (Biomimétisme)</i>	106
13.6	<i>Encourager le développement et l'emploi des matériaux biosourcés, notamment dans le bâtiment (neuf et rénovation) et l'emballage</i>	106
Objectif 14. Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale		107
3 - FAIRE VIVRE UNE BRETAGNE DES PROXIMITES.....		
Objectif 15. Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints		109
15.1	<i>Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI, en cohérence avec les espaces de vie</i>	109
Objectif 16. Améliorer collectivement l'offre de transports publics.....		110
16.1	<i>Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés.....</i>	111
16.2	<i>Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées)</i>	111
Objectif 17. Inventer et conforter les mobilités alternatives à la voiture solo et répondre aux besoins de toutes les typologies de territoires		112
17.1	<i>Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040.....</i>	112
17.2	<i>Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile-travail</i>	113
17.3	<i>Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée.</i>	114
17.4	<i>Garantir la mobilité pour tou-te-s en tenant compte des spécificités des publics (femmes, jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, ...) et des territoires.....</i>	114
Objectif 18. Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales ...		115
Objectif 19. Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence		116
19.1	<i>Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire : lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone.....</i>	117
19.2	<i>Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi.....</i>	117
19.3	<i>Favoriser le développement du commerce de proximité lié aux activités courantes dans les centralités.</i>	118
19.4	<i>Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine).....</i>	118
4 - UNE BRETAGNE DE LA SOBRIETE.....		
Objectif 20. Transformer/revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air		120
20.1	<i>Mettre en cohérence les politiques transports des collectivités bretonnes avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables</i>	120
20.2	<i>Accompagner le report de trafic (passager et fret) vers des alternatives décarbonées en tenant compte des impacts réels de chaque type de transports sur les enjeux climatiques.....</i>	121
Objectif 21. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur		122
21.1	<i>Former, informer et agir sur les principales sources existantes de pollution dégradant la qualité de l'air intérieur et extérieur.....</i>	122
21.2	<i>Réduire les émissions de polluants atmosphériques</i>	122
Objectif 22. Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique		124
22.1	<i>Adapter l'aménagement du territoire et la gestion des risques.....</i>	125
22.2	<i>Adapter la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.....</i>	126
22.3	<i>Adapter les différents secteurs économiques.....</i>	127
Objectif 23. Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique.....		127
23.1	<i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec la SNBC.....</i>	128
23.2	<i>Augmenter la capacité de stockage de carbone, en activant des mécanismes de solidarité entre les territoires.</i>	129
Objectif 24. Atteindre le 0 enfouissement puis viser le 0 déchets à l'horizon 2040		130
24.1	<i>Atteindre le « zéro » enfouissement des déchets non ultimes à 2030 en priorisant la prévention et la réduction des déchets à la source.</i>	130
24.2	<i>Consolider et développer les capacités de recyclage et traitement des déchets au plus près des territoires.</i>	131
24.3	<i>100% des emballages (plastiques, métaux, cartons...) triés et recyclés d'ici 2040.</i>	131
24.4	<i>Lutter contre l'abandon de déchets</i>	131
24.5	<i>Gérer efficacement les déchets de crises (marées noires, événements météorologiques exceptionnels, épizooties, incendies, ...).....</i>	132

24.6	<i>Prévenir la production de déchets, inciter au respect de la hiérarchie des modes de traitement par des mécanismes de type "producteur-payeur".....</i>	132
Objectif 25.	Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040	136
Objectif 26.	Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement	137
26.1	<i>Assurer une réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau.</i>	138
26.2	<i>Améliorer la perméabilité des sols en zone urbaine.</i>	138
26.3	<i>Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%).....</i>	138
26.4	<i>Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole.</i>	138
26.5	<i>Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible actuelle et à venir ainsi qu'en fonction de la capacité du milieu à recevoir des rejets.</i>	138
26.6	<i>Assurer le respect d'un débit minimum biologique et ainsi veiller au double enjeu de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité.</i>	138
Objectif 27.	Accélérer la transition énergétique en Bretagne	139
27.1	<i>Multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable en Bretagne à horizon 2040.....</i>	140
27.2	<i>Réduire de 37% les consommations d'énergie bretonne à horizon 2040.....</i>	141
27.3	<i>Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés.</i>	141
Objectif 28.	Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne.....	142
28.1	<i>Eviter la banalisation et penser l'identité des paysages dans les opérations d'aménagement, garantir un « droit à un urbanisme et une architecture de qualité pour tou-te-s ».....</i>	143
28.2	<i>Renforcer la valorisation des patrimoines de Bretagne.</i>	143
Objectif 29.	Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement.....	144
29.1	<i>Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité en s'appuyant notamment sur les associations et améliorer la connaissance.</i>	153
29.2	<i>Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (en particulier au travers du développement de la trame verte et bleue régionale : réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire</i>	153
29.3	<i>Améliorer la connaissance, la lutte et l'adaptation contre les menaces nouvelles envers la biodiversité (réchauffement climatique et espèces invasives actuelles et futures).</i>	154
29.4	<i>Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs et favoriser la circulation des espèces.</i>	155
29.5	<i>Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité. S'assurer de l'efficacité des classements existants en mer.</i>	155
29.6	<i>Réduire l'impact des infrastructures de transport et d'énergie (y compris renouvelable) sur les continuités écologiques.</i>	156
Objectif 30.	Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation.....	157
30.1	<i>Privilégier réellement l'évitement sur la réduction et la compensation dans tous les projets d'aménagement, toutes démarches, tous dispositifs.....</i>	157
Objectif 31.	Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels	158
31.1	<i>Diviser par deux la consommation régionale des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031</i>	160
31.2	<i>Garantir la territorialisation équilibrée et équitable de l'effort régional de division par deux de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031</i>	161
31.3	<i>Mutualiser la consommation foncière des projets d'envergure régionale et nationale</i>	164
31.4	<i>Maitriser la trajectoire régionale de la réduction d'artificialisation pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050</i>	165
31.5	<i>Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol.</i>	166
31.6	<i>Encourager la densification par les habitant-e-s (Bimby) et les acteurs économiques</i>	166
31.7	<i>Renforcer la protection du littoral</i>	167
5 - UNE BRETAGNE UNIE ET SOLIDAIRE.....		169
Objectif 32.	Conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité.....	169
32.1	<i>Parvenir à une couverture intégrale de la Bretagne en territoires de projets à l'échelle des bassins de vie.....</i>	170
32.2	<i>Mettre en œuvre les droits et devoirs afférents à l'armature territoriale.</i>	170
Objectif 33.	Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement	172
33.1	<i>Adapter la taille des logements aux besoins des ménages pour favoriser les parcours résidentiels, tout en évitant les situations de mal logement (surpeuplement, logement d'abord).....</i>	173
33.2	<i>Parvenir dans tous les territoires à un parc de 30% de logement social ou abordable (neuf ou rénovation)</i>	173

Objectif 34. Lutter contre la précarité énergétique	175
34.1 Augmenter significativement le rythme de rénovation des logements pour tendre vers un objectif de 45 000 logements par an, pour viser notamment la haute performance énergétique, en priorité en direction du parc dit social et des logements des ménages modestes.	176
Objectif 35. Favoriser l'égalité des chances entre les territoires	177
35.1 Assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie, une péréquation des moyens entre les territoires, une plus forte territorialisation des politiques publiques.	178
35.2 Renforcer et soutenir les mécanismes de réciprocité entre territoires, mutualiser les capacités en ingénierie et en investissement entre collectivités.	178
35.3 Renforcer la connaissance, définir un vocabulaire, des méthodologies et des indicateurs communs pour l'observation des transitions et des territoires et garantir à tou-te-s l'accès à la donnée environnementale.	178
Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyen-ne-s	180
36.1 Développer l'engagement des citoyen-ne-s dans la vie publique pour parvenir à de meilleures solutions d'intérêt général	180
36.2 Faire valoir l'expertise d'usage	180
Objectif 36. Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances	181
37.1 Organiser l'accès de chaque Breton-ne à un premier niveau de panier de services correspondant à ses besoins et à son territoire de vie	182
37.2 Accompagner les dynamiques culturelles au cœur des territoires	182
37.3 Assurer une offre de service d'orientation partout sur le territoire.	182
37.4 Articuler la structuration de l'offre de formation, y compris en enseignement supérieur avec les enjeux d'aménagement du territoire (campus des métiers et des qualifications, pôles de proximité, antennes universitaires etc...)	182
37.5 Développer des offres de services adaptées aux réalités locales et aux situations sociales.	183
37.6 Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes (télésanté...)	183
Objectif 37. ssGarantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes	185
CARTE ILLUSTRATIVE	189
FASCICULE	194
Chapitre I. : REGLES.....	203
Sous-Chapitre I-A. : Equilibre des territoires	203
1. Vitalité commerciale des centralités	203
2. Production de logements locatifs abordables et mixité	204
3. Développement des polarités	205
4. Identité paysagère du territoire.....	206
5. Itinéraires et sites touristiques.....	207
6. Habitat des actifs du tourisme.....	208
7. Protection des terres agricoles et secteurs prioritaires de renaturation agricole	209
8. Réduction de la consommation foncière	210
9. Réduction de la consommation foncière.....	211
Sous-Chapitre I-B. : BIODIVERSITE ET RESSOURCES	212
VIII-2-a. Identification des continuités écologiques et secteurs prioritaires de renaturation écologique.....	212
VIII-2-b. Protection et reconquête de la biodiversité	213
VIII-2-c. Espaces boisés et de reboisement.....	214
VIII-2-d. Qualité de l'air	215
VIII-2-e. Projets de développement, ressource en eau et capacités de traitement	216
VIII-2-f. Activités maritimes	217
VIII-2-g. Déchets et économie circulaire	218
Sous-Chapitre I-C. : CLIMAT ENERGIE	219
VIII-2-h. Réduction des émissions de GES.....	219
VIII-2-i. Développement de production d'énergie renouvelable	220
VIII-2-j. Secteurs de production d'énergie renouvelable	221
VIII-2-k. Performance énergétique des nouveaux bâtiments.....	222
VIII-2-l. Réhabilitation thermique	223
VIII-2-m. Mesures d'adaptation au changement climatique	224
VIII-2-n. Projection d'élévation du niveau de la mer.....	225
Sous-Chapitre I-D. : MOBILITES	226
VIII-2-o. Mobilité sans voiture ou décarbonée.....	226
VIII-2-p. Intégration des mobilités aux projets d'aménagement	227
VIII-2-q. Lisibilité et complémentarité des offres de transports	228
VIII-2-r. Développement des aires de covoiturage	229

s Chapitre II. : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES	230
Sous-Chapitre II-A. : BIODIVERSITE ET RESSOURCES	230
VIII-2-s. Installation de traitement et stockage de déchets	230
VIII-2-t. Gestion des déchets dans des situations exceptionnelles	231
VIII-2-u. Cadre méthodologique d'identification des trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales	232
Sous-Chapitre II-B. : MOBILITES	263
1. Infrastructures nouvelles relevant de la compétence de la Région	263
2. Mesures de nature à favoriser la cohérence des services de transport public et de mobilité et la cohérence infrarégionale des plans de déplacements urbains limitrophes	263
3. Mesures de nature à assurer une information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants	263
4. Modalités de coordination de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, relatives aux pôles d'échanges stratégiques entrant dans le champs de l'article L. 3114-1 du code des transport, ainsi que l'identification des aménagements nécessaires à la mise en œuvre des connexions entre les différents réseaux de transport et modes de déplacements, en particulier les modes non polluants	264
5. Voies et axes routiers mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4251-1 du CGET qui constituent des itinéraires d'intérêt régional	264
Sous-Chapitre II-C. FONCIER	265
1. Liste des projets d'envergure régionale et nationale	265

